



## VISITE - Elus, choisissez le bois local pour vos projets de construction !

Le 6 juin 2023 – 14h15 à 17h30 – Digne les Bains

### ORDRE DU JOUR

Formateur : Caroline GALLES, Communes forestières  
Intervenants : Communes forestières, ONF

**Objectifs généraux :** Intégrer des bois locaux certifiés Bois des Alpes dans les projets de construction et de rénovation

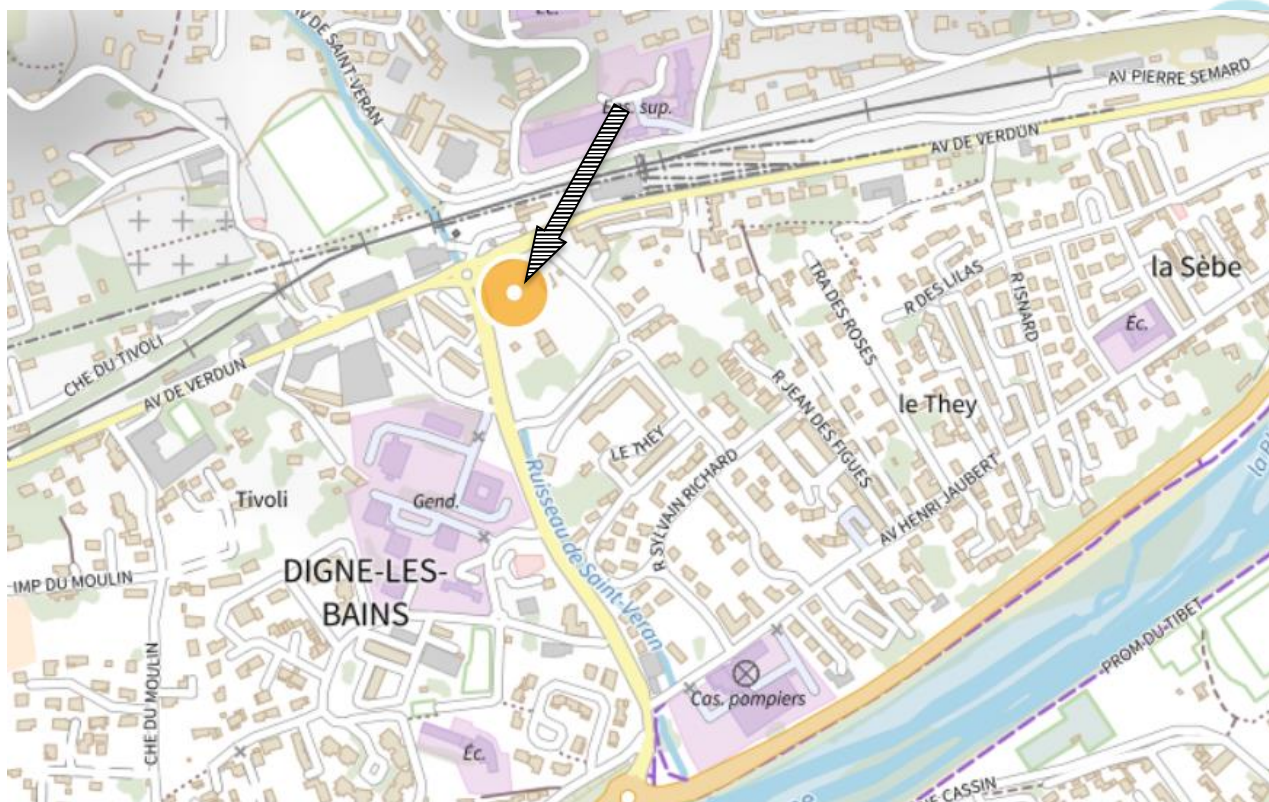
**Objectifs opérationnels :** Savoir comment valoriser les bois locaux dans une construction - Planifier les étapes clés permettant la réalisation du projet - Mobiliser les moyens techniques et financiers disponibles

- |               |   |
|---------------|---|
| 14h15 – 14h30 | Accueil des participants  |
| 14h30 – 14h45 | <b>Mot d'accueil et présentation de la visite</b>   |
| 14h45 – 16h00 | <b>Pourquoi et comment valoriser les bois locaux dans les constructions ?</b><br>Que faire avec les principales essences présentes dans le département et plus largement à l'échelle du massif alpin ?<br>Être accompagné dans son projet de construction en bois local |
| 16h00 – 17h15 | <b>Présentation du bâtiment de bureaux de l'ONF et visite du chantier</b><br>Témoignage du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, du charpentier<br>Echanges sur l'utilisation des bois locaux dans le projet   |
| 17h15 – 17h30 | <b>Clôture et verre de l'amitié</b>   |

## LIEU DE LA VISITE

**Futur siège de l'ONF**  
Avenue Georges Pompidou  
04000 Digne les Bains

Localisation : <https://goo.gl/maps/pNXMhRk1wBueRuBc6>



Pensez dans la mesure du possible à prévoir un casque de chantier et un gilet haute visibilité, ainsi que des chaussures type basket ou de randonnée pour la visite. Nous pouvons prêter quelques casques et gilets si besoin.

## PARTENAIRES & INTERVENANTS DE LA VISITE



COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08

contact04@communesforestieres.org · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)



## COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :  
**Estelle CHENU / 07 57 46 04 59**

## MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Présentation et exposé théorique
- Retours d'expérience
- Visite
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants

## MODALITES D'INSCRIPTION

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait par retour du bulletin réponse à l'adresse email [inscription@communesforestieres.org](mailto:inscription@communesforestieres.org) . Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail de confirmation.

### OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **2 juin 2023**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas. Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

### ANNULATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## MODALITES DE PARTICIPATION

### PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, transition énergétique ou intéressés par le sujet.

### PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

### COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08  
[contact04@communesforestieres.org](mailto:contact04@communesforestieres.org) · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)

## EVALUATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

## ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

## ACCES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

## REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## PARTICIPATION FINANCIERE

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes Forestières des Alpes de Haute-Provence prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, merci de prendre contact auprès de Laura Chantoin, [laura.chantoin@communesforestieres.org](mailto:laura.chantoin@communesforestieres.org) ou 04 42 65 43 93.

*Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.*

### Avec le soutien financier de :

Projet financé avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage dans le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

